

N° 6929⁵**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**relative aux fonds d'investissement alternatifs réservés et
portant modification de:**

1. la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune;
2. la loi modifiée du 1^{er} décembre 1936 concernant l'impôt commercial communal;
3. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
4. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
5. la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés; et de
6. la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif

* * *

AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

(5.7.2016)

Par dépêche du 21 juin 2016, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'État des amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission des finances et du budget lors de sa réunion du 21 juin 2016.

Au texte desdits amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous avis intégrant les amendements parlementaires.

Au regard des commentaires relatifs aux différents amendements, le Conseil d'État est en mesure de lever ses oppositions formelles formulées dans son avis du 8 mars 2016. Le texte des amendements n'appelle pas d'autre observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 5 juillet 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

